

## Règlement Inscription site PHILIPS Avent

### Article 1

Ce site internet [www.philips.fr/Avent](http://www.philips.fr/Avent) est publié par :

Philips France

S.A.S au capital de 144 990 000 euros

Siège social : 33, rue de Verdun, 92150 Suresnes (Hauts-de-Seine), France

402 805 527 R.C.S. Nanterre

La société Philips France, Activité Consumer Lifestyle, 33 rue de Verdun, 92156 Suresnes est propriétaire du contenu et des opérations organisées sur ce site.

### Article 2

L'inscription est exclusivement réservée aux personnes physiques majeures résidant sur le territoire de la France métropolitaine et Monaco et disposant d'un accès à Internet et d'une adresse électronique (E-mail). Sont exclus le personnel de Philips France et les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du site de même que leurs familles, ascendantes et descendantes en ligne directe. Seules les participations par voie d'Internet seront validées.

### Article 3

L'inscription est possible exclusivement sur réseau internet depuis le site [www.philips.fr/Avent](http://www.philips.fr/Avent).

Une seule inscription est possible par foyer (même nom, même adresse).

Les participants s'engagent à remplir en bonne et due forme tous les champs mentionnés dans le formulaire d'inscription, en fournissant des informations exactes. Philips France se réserve le droit de refuser toute inscription si des données sont manquantes, incomplètes ou erronées.

### Article 4

Une sucette est remise aux 15 000 premières personnes s'inscrivant sur le site.

### Article 5

Le visuel du lot présent sur le site pendant la durée de l'opération est à titre indicatif. Il n'a pas de valeur contractuelle.

Les gagnants ne pourront solliciter l'échange de leur lot contre un autre lot, ni contre un prix, ni contre des espèces, ni contre d'autres biens et services.

### Article 6

Philips France ne saurait encourir aucune responsabilité du fait la mise en place de ce site et l'organisation d'opérations et notamment si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de la volonté (par exemple, si l'inscription ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus,

d'un bug, d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux), elle était amenée à annuler la présente opération « sucettes », à l'écourter, la proroger, la reporter.

**Article 7**

Toute tentative par un participant ou par toute personne, d'endommager volontairement un site web constitue une atteinte à la réglementation civile et pénale et Philips France se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature.